F

CERTIFICAT COMMUNAUTAIRE DE NAVIGATION INTÉRIEURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Certificat N° 00080NT

Lieu, date

NANTES, 15 MAR. 2016

Autorité compétente

Service Instructeur de Nantes

Sceau

SECURITE FLUVIALE CENTRE INSTRUCTEUR - DDTM 44 - NANTES -

Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
de Loire-Atlantique
BOURSIN Jean-Christophe

Remarques :

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit.

En cas de modification ou réparation importante, le bâtiment doit être soumis avant tout nouveau voyage à une visite spéciale.

Le propriétaire du bâtiment, ou son représentant, doit porter tout changement de nom ou de propriété du bâtiment, tout rejaugeage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation ou de port d'attache à la connaissance d'une autorité compétente et doit lui faire parvenir le certificat communautaire en vue de sa modification.

N° 82578

49-01-81 L Berger-Levrault

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

1. Nom du bâtiment	2. Type du bâtiment	3. Numéro européen unique d'identification des bateaux
LOIRE DE LUMIERE I	**Bateau à passagers**	**01840883**

4. Nom et adresse du propriétaire

Commune nouvelle Loire-Authion 24-26 levée Jeanne de Laval 49250 St Mathurin-sur-Loire

5. Lieu et numéro d'immatriculation	6. Port d'attache
NANTES Cédex 1 NA001652F	**SAINT-MATHURIN SUR LOIRE (49)**
7. Année de construction	8. Nom et lieu du chantier
1999	**ALUMINOX SAINT-SULPICE DE ROYAN**

9. Le présent certificat remplace le certificat n° **XXX** délivré le **XXX** par l'autorité compétente de **XXX**

10. Le batiment désigné ci-dessus,

après visite effectuée le *) **09/06/2015**

sur le vu de l'attestation délivrée le *) **XXX**

par la Société de classification agréée **XXX**

est reconnu apte à naviguer

- sur les voies communautaires de la (des) zone(s) *) : **3, 4**

- ~~sur les voies de la (des) zone(s) *) :~~ .....

~~en~~ .....

~~(Noms des États) *)~~

~~à l'exception de :~~ .....

- ~~sur les voies suivantes en *) :~~ .....

~~(Noms des États) *)~~

.....

à l'enfoncement maximal autorisé et avec le gréement et l'équipage déterminés ci-après.

11. La validité du présent certificat expire le **14/12/2017**

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé :.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date .....

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 82579

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

12. Le n° du certificat (1), le n° européen unique d'identification des bateaux (2), le n° d'immatriculation (3) et le n° de jaugeage (4) sont apposés avec les signes correspondants aux emplacements suivants du bâtiment :

1 **XXX**

2 **chaque bord hiloires et à l'arrière du bateau**

3 **seuil arrière bâbord**

4 **XXX**

13. L'enfoncement maximal autorisé est indiqué de chaque côté du bâtiment :

- par - .Un..... - marque(s) d'enfoncement *) .

~~- par les marques supérieures de jauge *) .~~

~~Deux échelles de tirant d'eau sont apposées *) .~~

~~Les échelles de jauge arrière servent d'échelles de tirant d'eau : elles ont été complétées à cet effet par des chiffres qui indiquent les tirants d'eau *) .~~

14. ~~Sans préjudice des restrictions mentionnées sous les points 15 et 52 *)~~, le bâtiment est apte à

~~1. pousser *)~~
~~1.1 en formation rigide *)~~
~~1.2 avec articulation guidée *)~~
~~2. être poussé *)~~
~~2.1 en formation rigide *)~~
~~2.2 à la tête d'une formation rigide *)~~
~~2.3 avec articulation guidée *)~~
~~3. mener à couple *)~~
~~4. être mené à couple *)~~
~~5. remorquer *)~~
~~5.1 des bâtiments non munis de moyens de propulsion *)~~
~~5.2 des bâtiments motorisés *)~~
~~5.3 vers l'amont uniquement *)~~
~~6. être remorqué *)~~
~~6.1 en tant que bâtiment motorisé *)~~
~~6.2 en tant que bâtiment non muni de moyens de propulsion *)~~

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé : .....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date .....

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 82580

Sceau

SECURITE FLUVIALE CENTRE INSTRUCTEUR - DDTM 44 - NANTES -

F

Certificat communautaire n° 00080NT Autorité compétente : NANTES

15. Formations admises

1. Le bâtiment est admis à propulser les formations suivantes :

Croquis de formation n°	Restrictions résultant des chapitres 5 et 16								
	Dimensions max.		Sens de la navigation et état de chargement				Section mouillée maximale en m²		Remarques
			vers L'AMONT		vers L'AVAL				
	longueur	largeur	chargé t	vide	chargé t	vide	vers l'amont	vers l'aval	
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

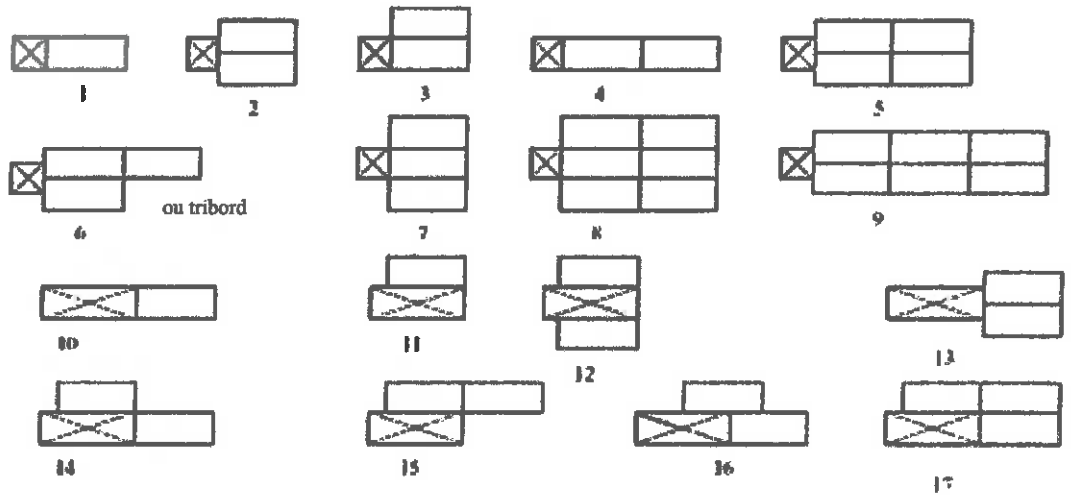

Autres formations :

Signification des symboles

pousseur automoteur barge

2. Accouplements :

Type d'accouplements : .....XXX..... Nombre d'accouplements par côté : .....XXX....

Nombre de câbles d'accouplement : .....XXX... Longueur de chaque câble d'accouplement : ....XXX..... m

Charge de rupture par accouplement longitudinal : .....XXX..... kN

Charge de rupture par câble d'accouplement : .....XXX..... kN

Nombre de tours de câble .....XXX.....

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé :.....

.....

.....

*) La présente page a été remplacée. .....Autorité compétente.....

Lieu, date .....

.....

Sceau .....

.....

.....

*) Biffer les mentions inutiles (Signature)

N° 82581

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

16. Certificat de jaugeage n° **XXX** du bureau de jaugeage **XXX** du **XXX**

17a. Longueur max. **16,52** 17b. Longueur L **12,31**	18a. Largeur max. **4,50** 18b. Largeur B **4,36**	19. Tirant d'eau h.t. **0,28** m 19b. Tirant d'eau T **0,28** m	20. Franc-bord **57cm**

21 ~~Port en lourd~~/Déplacement *) **7,200** ~~t~~/m3 *)	22. Nombre de passagers **74**	23. Nombre de lits de passagers
24. Nombre de compartiments étanches **10**	25. Nombre de cales	26. Type de couverture des écoutilles
27. Nombre de moteurs de la propulsion principale **2**	28. Puissance totale de la propulsion principale **103,00** kW	29. Nombre d'hélices principales **2**
30. Nombre de guindeaux avant **1** — dont à moteur	31. Nombre de guindeaux de poupe — dont à moteur	
32. Nombre de crochets de remorquage	33. Nombre de treuils de remorquage — dont à moteur	

34. Installations de gouverne

Nombre de safrans du gouvernail principal **XXX**	Commande du gouvernail principal :	~~- à main *)~~ ~~- électrique *)~~	~~- électrique/hydraulique *)~~ - hydraulique *)

Autres installations : ~~Oui~~ / Non *) Type : **XXX**

Gouvernail de flanking : Oui / ~~Non *)~~	Commande du gouvernail de flanking :	~~- à main *)~~ ~~- électrique *)~~	~~- électrique/hydraulique *)~~ - hydraulique *)

Installation de gouverne à l'avant ~~Oui~~ / Non *)	~~- bouteur *)~~ ~~- bouteur actif à réaction *)~~ ~~- autre installation *)~~	Commande à distance ~~Oui~~ / Non *)	Mise en service à distance ~~Oui~~ / Non *)

35. Installations d'assèchement

Nombre de pompes d'assèchement **2**, dont motorisées **2**

Débit minimum : première pompe d'assèchement : **1360,00** l/min
deuxième pompe d'assèchement : **135,00** l/min

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé :.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date .....

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 82582

49-01-81 L Berger-Levrault

Sceau

F

Certificat communautaire n° 00080NT Autorité compétente : NANTES

36. Nombre et emplacement des organes de fermeture visées à l'article 8.08, chiffres 10 et 11

.....

37. Ancres

Nombre d'ancres avant	Masse totale des ancres avant	Nombre d'ancres de poupe	Masse totale des ancres de poupe
1	35 kg	1	20 kg

38. Chaînes d'ancre

Nombre de chaînes d'ancre avant	Longueur de chaque chaîne	Charge à la rupture de chaque chaîne
1	27 m	50,00 kN
Nombre de chaînes d'ancre de poupe	**Longueur de chaque chaîne**	**Charge à la rupture de chaque chaîne**
1	30 m	32,00 kN

39. Câbles d'amarrage

1er câble d'une longueur de 37 m et d'une résistance à la rupture de 110,0 kN

2ème câble d'une longueur de 25 m et d'une résistance à la rupture de 110,0 kN

3ème câble d'une longueur de 12 m et d'une résistance à la rupture de 110,0 kN

40. Câbles de remorquage

.....d'une longueur de..... m et d'une résistance à la rupture de.....kN

.....d'une longueur de..... m et d'une résistance à la rupture de.....kN

41. Signaux visuels et sonores

Les feux, pavillons, ballons, flotteurs et avertisseurs sonores pour la signalisation du bâtiment et pour donner les signaux visuels et sonores visés par les prescriptions de police de la navigation en vigueur dans les Etats membres se trouvent à bord, de même que les feux de secours indépendants du réseau de bord visés par les prescriptions de police de la navigation en vigueur dans les Etats membres .

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé : .....

.....

.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date .....

.....

.....

Sceau

.....

.....

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

82583 N°

49-01-81 L Berger-Levrault

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

42. Autres gréements

Ligne de jet
Passerelle ~~selon l'article 10.02, chiffre 2 d*)~~
~~selon l'article 15.06, chiffre 12*),~~
longueur 3..... m

Gaffe
Nombre de trousses de secours ....1...
Paire de jumelles
Pancarte relative au sauvetage en cas de noyade
Projecteur pouvant être commandé depuis le poste de gouverne
Nombre de récipients résistants au feu :XXX
Escalier / ~~Echelle d'embarquement *)~~

Liaison phonique ~~bilatérale alternative*)~~
bilatérale simultanée/
~~liaison interne d'exploitation par radiotéléphonie*)~~

Installation de radiotéléphonie
- réseau bateau--bateau
- réseau informations nautiques
- réseau bateau--autorité portuaire

Grues ~~conf à l'article 11.12 chiffre 9*)~~
~~autres grues avec une charge utile jusqu'à 2000 kg*)~~

43. Installations de lutte contre l'incendie

Nombre d'extincteurs portatifs ....2.... Nombre de pompes à incendie XXX. Nombre de prises d'eau XXX.
Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des logements etc. Non/~~Nombre .....~~ *)
Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des salles des machines etc. Non/~~Nombre .....~~ *)
~~La pompe d'assèchement motorisée remplace une pompe à incendie~~ ~~Oui~~ / Non *)

44. Moyens de sauvetage

Nombre de bouées de sauvetage....3...., dont avec lumière.....1... , avec ligne flottante .3..... *)
Un gilet de sauvetage pour chaque personne se trouvant habituellement à bord / conf. à la norme EN 395 : 1998, EN 396 : 1998, EN ISO 12402-3 : 2006 ou EN 12402-4 : 2006 *)
Un canot avec un jeu d'avirons, une amarre, une écope / conf à la norme EN 1914 : 1997 *)

~~Plate-forme ou installation conf. à l'article 15.15, chiffre 5 ou chiffre 6 *)~~

Nombre, type et emplacement(s) de/des installation(s) de débarquement conf. à l'article 15.09, chiffre 3
XXX .....
.....

Nombre de moyens de sauvetage individuels pour le personnel de bord ..XXX , ~~dont conf. à l'article 10.05, ch. 2 .....~~ *)
Nombre de moyens de sauvetage individuels pour les passagers .74. *)
Moyens de sauvetage collectifs correspondant à ..36.... moyens de sauvetages individuels *)
~~Deux appareils respiratoires, deux lots d'équipement, quatre masques de repli *)~~

Dossier de sécurité et plan du bateau affichés aux emplacements suivants :
poste de conduite.....
.....

45. Aménagement spécial de la timonerie en vue de la conduite au radar par une seule personne :

~~Agréé pour la conduite au radar par une seule personne *)~~

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé : .....
.....
.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date .....

.....
.....
.....
.....

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 82584

49-01-81 L Berger-Levrault

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

46. ~~Mode d'exploitation conformément aux prescriptions nationales ou internationales relatives aux équipages~~ **)

47. Equipement du bateau selon l'article 23.09 .
Le bateau ~~répond *) /~ ne répond pas *) ~~à l'article 23.09, chiffre 1.1*) /~~ à l'article 23.09, chiffre 1.2*) .

Equipage minimal conformément aux prescriptions nationales ou internationales **)	Modes d'exploitation mentionnés au n°46		
	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Observations et conditions particulières :
XXX.....
.....
.....

48. Equipage minimal de bâtiments qui ne font pas partie des catégories réglementées par des prescriptions internationales **)

Equipage minimal	Modes d'exploitation		
	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Observations et conditions particulières :
XXX.....
.....
.....

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé : .....
.....
.....

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date ....

Autorité compétente

.....

Sceau

.....
.....
.....
.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

*) Prescriptions nationales ou internationales applicables dans un Etat membre, si elles existent

N° 82585

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le ..... *)
Une attestation datée du ..... de la société de classification agréée .....
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au .....

..... , le.....
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau .....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le ..... *)
Une attestation datée du ..... de la société de classification agréée .....
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au .....

..... , le .....
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau .....

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le ..... *)
Une attestation datée du ..... de la société de classification agréée .....
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au .....

..... , le .....
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau .....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

82586

N°

49-01-81 L Berger-Levrault

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le ..... *)
Une attestation datée du ..... de la société de classification agréée .....
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au .....

..... , le .....
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau .....

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le ..... *)
Une attestation datée du ..... de la société de classification agréée .....
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au .....

..... , le .....
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau .....

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*) **Visite périodique - spéciale*)**

La commission de visite a visité le bateau le ..... *)
Une attestation datée du ..... de la société de classification agréée .....
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....

.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au .....

..... , le .....
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau .....

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 82587

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

50. Attestation relative à (aux) (l')installation(s) à gaz liquéfié

L'(les) installation(s) à gaz liquéfié à bord du bâtiment a / ont été inspectée(s) par l'expert*)

.....

vu le compte rendu de réception du ..... elle(s) est / sont *) conforme(s) aux conditions prescrites .

L'(les) installations(s) comprend / comprennent*) les appareils d'utilisation suivants :

Installation	N°	Genre	Marque	Type	Emplacement

Cette attestation est valable jusqu'au .....

..... , le .....

(Lieu) (date)

Autorité compétente

.....

Expert *)

.....

.....

.....

.....

Sceau

(Signature)

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé : .....

.....

.....

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date .....

.....

.....

.....

.....

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

82588

N°

49-01-81 L Berger-Levrault

Sceau

F

Certificat communautaire n° 00080NT Autorité compétente : NANTES

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du ..... valable jusqu'au .....

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert .....

- sur le vu du compte rendu de réception du .....

est prolongée jusqu'au .....

....., le .....

(Lieu) (Date)

.....

Autorité compétente

Sceau .....

.....

.....

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du ..... valable jusqu'au .....

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert .....

- sur le vu du compte rendu de réception du .....

est prolongée jusqu'au .....

....., le .....

(Lieu) (Date)

.....

Autorité compétente

Sceau .....

.....

.....

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du ..... valable jusqu'au .....

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert .....

- sur le vu du compte rendu de réception du .....

est prolongée jusqu'au .....

....., le .....

(Lieu) (Date)

.....

Autorité compétente

Sceau .....

.....

.....

(Signature)

N° 82589

49-01-81 L Berger-Levrault

Sceau

F

Certificat communautaire n° **00080NT** Autorité compétente : **NANTES**

52. Annexe au certificat n° **00080NT**

Extincteurs:
poste de conduite: 1 x 6 kg poudre + 1 x 6 l eau pulvérisée

*) Modification(s) sous numéro(s) : .....

Nouveau libellé :.....

*) La présente page a été remplacée

Autorité compétente

Lieu, date .....

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

~~Suite page*)~~.....

Fin du certificat communautaire*)

N° 82590

49-01-81 L Berger-Levrault